

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 7 (1931-1932)
Heft: 8

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après la Conférence contre la guerre chimique.

Comme on le sait, cette conférence, convoquée par le Département militaire fédéral, eut lieu à Berne en novembre dernier et il y fut voté une résolution dont nous rappellerons la teneur :

« La conférence invite le Conseil fédéral à poursuivre son activité pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique et à entreprendre immédiatement toutes les mesures nécessaires, d'entente avec les autorités cantonales et communales, ainsi que les organisations intéressées et la commission mixte. »

« Elle salue l'institution projetée d'un office, composé de spécialistes, qui sera rattaché à la Croix Rouge suisse et chargé d'étudier le problème dans tous ses détails, de recueillir, d'examiner et de préparer la documentation nécessaire à l'organisation. »

Il convient tout d'abord de relever un fait très significatif : la résolution socialiste déclarant que la seule lutte efficace contre les gaz est celle pour le désarmement général et complet, a fait complètement naufrage et a été repoussée à une majorité écrasante, soit par 162 voix contre 12. C'est là un résultat parfaitement conforme aux nécessités de l'heure critique que nous traversons et qui témoigne de la part de nos représentants d'une ferme volonté défensive et d'une prévoyance que trop de faits troublants viennent hélas motiver.

Nous voici donc actuellement dotés, dans le domaine des gaz, d'un mouvement défensif dont la tâche sera lourde et ingrate ; cependant il faut lui faire confiance et l'aider dans la mesure de notre possible, aussi est-ce avec satisfaction que nous avons vu se former à Lausanne, au mois de juin dernier, l'Association pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique. Il s'agit là du groupement de quelques citoyens conscients du danger et qui, indépendamment de tout élément militaire, ont estimé nécessaire d'intervenir, d'instruire le public de la situation et de la nécessité de réagir, ainsi que de préparer la défense des populations contre le péril chimique moderne. Car nous n'avons plus le droit d'en douter, ce péril existe, les manœuvres aériennes en France, en Angleterre, en Italie et en Pologne l'ont nettement démontré en établissant sans contestation possible la supériorité de l'attaque sur la défense.

Reste à définir les limites extrêmes de ce danger, car n'oublions pas que si, non seulement un volume énorme de gaz est nécessaire à l'anéantissement des habitants d'une ville quelconque, il faut encore un matériel aérien considérable pour l'amener à pied-d'œuvre, or d'après des calculs qui sont récents, il faut 10 grammes de gaz de combat pour arroser 1 m², ce qui donne un total de 250 tonnes de gaz pour infecter la ville de Berne dont la superficie est d'environ 25 km² ; d'autre part, l'artillerie, qui a également à sa disposition des projectiles à gaz, doit tirer 60,000 coups, ceci en parlant du canon de 7,5 de campagne, pour infecter 1 km², soit 1,500,000 coups pour la ville de Berne !

On se rend compte par ces chiffres fabuleux qu'il ne faut pas trop s'effrayer et ne rien exagérer, mais il ne faut pas non plus oublier que ces calculs sont établis évidemment sur des facteurs extrêmement variables et que dans bien des cas, ils se révéleraient peut-être insuffisants ; par conséquent prenons nos précautions à toutes fins utiles.

Le budget militaire pour 1932 prévoit une somme de 1 million destinée à l'achat de masques et à l'organisation de la défense passive et active contre les gaz, par

conséquent nous devons envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité.

Tout récemment on a organisé à Munich, en Bavière, un grand exercice de protection de la population contre les gaz et les avions, dont le but était l'étude de la conduite à tenir, devant des attaques de cette nature, par la masse de la population.

Dans ce but, on figura dans le stade de la ville, à l'aide de décors, des maisons, des places et des rues. Une escadrille d'une école d'aviation fut mise à disposition des autorités.

L'approche des avions était signalée chaque fois par des sirènes. Des hauts-parleurs expliquaient à la foule les différentes phases de l'attaque et la mettaient en garde contre les fautes qu'elle pourrait commettre et contre leurs funestes conséquences. Des lancements de bombes explosives, de bombes incendiaires et de bombes à gaz furent représentés et ces diverses hypothèses entraînèrent la mise en œuvre des pompiers et des différentes organisations de protection avec leur matériel.

Voilà certainement une expérience qui aura porté ses fruits, tant il est vrai qu'on ne garde jamais mieux le souvenir d'une action que lorsque l'on a accompli celle-ci soi-même.

Il est à souhaiter très vivement que cet exemple soit suivi en Suisse, car nous sommes certains que les résultats obtenus seront bien meilleurs et plus profitables que ceux qu'on pourrait attendre de toute autre manière de procéder.

E. N.

Petites nouvelles.

Le service technique du D.M.F. a fait dernièrement des essais et des démonstrations d'un très grand intérêt avec du matériel transformé ou nouveau.

Différents types de canons de montagne, dont les poids varient entre 600 et 900 kg et les portées entre 5 et 9 km, furent présentés en même temps qu'une de nos pièces de campagne légèrement transformée pour lui permettre d'augmenter sa portée jusqu'à 11 km. Ensuite des lance-mines, d'une construction extrêmement simple et offrant le grand avantage de pouvoir être construits en Suisse, donnèrent de très bons résultats. Ce modèle a une portée qui peut aller jusqu'à 3 km et ses caractéristiques sont les suivantes : une bonne précision, une vitesse de tir qui peut atteindre 20 coups par minute, une grande mobilité ; sa trajectoire permet de tirer par-dessus les troupes amies, de dissimuler l'engin facilement et d'atteindre des objectifs fortement défilés ; l'efficacité de son projectile est comparable à celle du canon de campagne. Il permet à l'infanterie d'intervenir avec rapidité et avant qu'il soit généralement possible d'obtenir de l'artillerie.

Une autre arme d'accompagnement des fantassins est le canon dit : canon d'infanterie. Il en fut également présenté un type du calibre de 47 mm et dont la portée maximale est d'environ 6 km. Le rôle essentiel du canon d'infanterie est de prendre sous son feu, au cours de l'approche, les automobiles blindées, les mitrailleuses repérées, les pièces anti-char visibles ; dans la défensive il est apte à tirer sur les créneaux et embrasures des organisations ennemies, à tirer sur les chars d'assaut, à exécuter des feux sur des points de passage visibles et à prendre à partie les mitrailleuses visibles. Ce canon d'infanterie pourrait également être construit en Suisse et son prix de revient ne serait pas très élevé, mais par contre la munition serait assez coûteuse.

* * *

La proposition de la commission de la défense nationale pour les cours de répétition en 1932 est depuis quelque temps au Département militaire fédéral. Celui-ci réglera cette affaire en même temps que le tableau des écoles. On envisage le projet suivant réparti en quatre ans :

Des cours de brigade pour la première division, des cours de division pour les 2^e et 3^e divisions, des cours de régiment pour les 4^e et 5^e divisions afin d'exercer les petits détachements, des cours de manœuvres pour la 5^e division. Ces derniers cours seront placés sous la direction du commandant de corps d'armée dans les proportions jusqu'ici appliquées

avec engagement de la division contre une division de manœuvre. Dans la 1^{re} division la deuxième semaine du cours sera consacrée à des exercices de régiment contre régiment; dans les 2^e et 3^e divisions à des exercices de brigades. Les brigades de montagne des 2^e et 3^e divisions, qui ne sont pas appelées avec les divisions feront, la deuxième semaine, des exercices de régiment contre régiment.

* * *

La « Revue militaire suisse » annonce qu'un groupe d'officiers de Lausanne vient de prendre l'initiative de créer un insigne militaire destiné à être porté dans la vie civile. Le port de cet insigne aura pour effet de constituer, en dehors des périodes de service, un signe de liaison et de ralliement entre tous ceux qui font partie de l'armée. Il établira un contact immédiat entre officiers, sous-officiers et soldats et groupera plus facilement, au cours de manifestations ou réunions civiles, et dans d'autres circonstances encore, les militaires appartenant à la même arme. L'insigne en question sera en argent et indiquera l'arme et le grade de son possesseur.

C'est certainement une excellente idée qui, du reste, a été approuvée par les grands chefs de notre armée, mais nous pensons qu'avant d'adopter définitivement le modèle de cet insigne, il serait bon de soumettre aux intéressés, par la voie des journaux et publications militaires, quelques profets détaillés avec prix de vente.

Il convient d'ajouter que le produit de la vente des insignes sera versé aux caisses de secours des régiments.

* * *

D'après la revue anglaise « Army and navy gazette », la force de l'armée territoriale anglaise serait, à la date du 1^{er} août 1931, de 6709 officiers et 133,000 hommes. L'effectif de la troupe est en excédent de 3000 hommes sur l'année 1930, par contre celui des officiers a diminué de 91 unités. Le remplacement des officiers présenterait certaines difficultés.

* * *

La nouvelle armée espagnole aura sur le pied de paix un effectif de 100,000 hommes et de 2 millions d'hommes sur le pied de guerre. Les divisions seront formées de 4 régiments à 2 bataillons. Les 16 divisions existant actuellement seraient réduites à 8 et les 2 régiments de chars à 2.

* * *

Le Portugal a commandé à différentes firmes anglaises et italiennes quatre torpilleurs de 1500 tonnes, quelques sous-marins, quatre navires légers et un navire porte-avions de 6100 tonnes, transportant 15 appareils.

* * *

D'après les chiffres fournis à la Société des Nations, l'armée hollandaise a, actuellement, un effectif de 16,293 hommes. Dans ce chiffre sont compris 1568 officiers, sans compter l'aviation.

L'armée coloniale comprend 39,083 hommes y compris 1130 officiers.

La flotte dispose de 3 navires de haute mer, 2 croiseurs légers (un troisième est à l'étude), quelques destroyers et sous-marins. Le personnel de la flotte compte 8613 hommes, dont 695 officiers.

L'armée a 321 avions, la flotte 205, 116 appareils sont, de plus, cantonnés dans les Indes.

Dans ces nombres, il faut comprendre 48 appareils de réserve, 61 appareils d'instruction et 2 avions sanitaires. Les forces aériennes emploient 809 officiers, sous-officiers et soldats, répartis à peu près également entre l'armée de terre et la flotte, pour la métropole. Aux colonies, la répartition est la suivante: 262 aviateurs pour l'armée, 420 pour la flotte.

* * *

D'après l'« Army Navy and Air Force Gazette », des propositions étaient parvenues de Russie à certains régiments suédois, tendant à revendre à ces unités un certain nombre de drapeaux suédois pris par les Russes à Pultawa et dans les batailles qui suivirent.

Les régiments suédois ont fait répondre qu'ils ne sauraient reprendre à prix d'argent ce qui avait été payé avec du sang.

Militärische Skiveranstaltungen.

Im Winter 1931/32 finden in der 3. Division folgende subventionierte Skikurse statt:

1. Skikurs für Unteroffiziere und Soldaten vom 23. Dezember 1931 bis 2. Januar 1932 in Andermatt.

2. Skikurs für Offiziere vom 13. bis 20. Februar in Lenk im Simmental.

Für die Truppen der 5. Division finden diesen Winter in Andermatt folgende Skikurse statt:

1. Kurs vom 27. Dezember bis 3. Januar 1932 für Angehörige des Geb.-I.-Reg. 30 und Kader der Winter-W.-K.-Kp.

2. Kurs vom 3. Januar bis 10. Januar für Angehörige der Geb.-I.-R. 29 und 37.

3. Kurs für Angehörige der Br. 13 und 14.

Das Kommando der *St. Gotthard-Besatzung* hat für diesen Winter wiederum die Durchführung eines Skikurses angeordnet. Teilnahmeberechtigt sind nur solche Angehörige der St. Gotthardbesatzung des Auszuges, die noch keinen Skikurs mit Subvention bestanden haben. Da der verfügbare Kredit nur eine beschränkte Anzahl Teilnehmer erlaubt, werden in erster Linie die Angehörigen der Geb.-Mitr.-Abt. 1 und 2, Fest.-Art.-Abt. 3 und 4, Geb.-Tg.-Kp. 17 und 18, Geb.-Sap.-Kp. 8 und die Tel.-Soldaten der Motorartillerie zugelassen. Der Skikurs findet statt in Andermatt vom 26. Dezember bis 3. Januar.

Der siebente *Militär-Skipatrouillenlauf der 6. Division* findet in Verbindung mit dem ostschweizerischen Skirennen am 16. und 17. (evtl. 23. und 24.) Januar 1932 in Teufen statt. Es wird eine Beteiligung von über 40 Patrouillen erwartet. Wie schon letztes Jahr, soll der Patrouillenlauf wieder am Samstagnachmittag durchgeführt werden, damit dem Patrouillleur Gelegenheit geboten ist, am Sonntagvormittag auch den Zivil-Longlauf mitzumachen. Umgekehrt kann so mancher Skiläufer auch in einer Patrouille seiner Einheit laufen. Das Programm für den Militärpatrouillenlauf wird sein: Samstag 11 Uhr Sammlung, 14 Uhr Start zum Patrouillenlauf, abends Unterhaltung, Sonntagmittag Rangverkündung, Preisverteilung und Entlassung.

In Verbindung mit dem 26. *Schweiz. Skirennen* findet nach zweijährigem Unterbruch am 31. Januar 1932 in Zermatt der *Schweiz. Militär-Skipatrouillenlauf* statt. Die Durchführung dieses vom Eidg. Militärdepartement subventionierten Wettlaufes obliegt der Militärdelegation des Schweiz. Skiverbandes (Vorsitzender Herr Oberst Luchsinger, Andermatt). Die Truppenkörper der Armee stellen zu diesem nationalen Wettkampf die Elite der schweizerischen Militär-Skifahrer in vier Mann starken Patrouillen. Als Grundlage für die Durchführung gelten die letzten Monat vom E.M.D. genehmigten Bestimmungen für Militär-Skiläufe. Die vorgesehene Laufstrecke im Gebiete von Zermatt führt die Patrouillen der schweren Kategorie über 22 km Distanz und 870 m Höhenunterschied, während die Leistungsanforderungen in der leichten Kategorie 15 km mit 540 m Höhendifferenz beträgt. Die Patrouillen der Gebirgs- und Feldtruppen werden getrennt bewertet.

Die siegenden Patrouillen erhalten neben ihren Auszeichnungen die vom Schweiz. Alpenklub, der Schweiz. Offiziersgesellschaft, dem Schweiz. Unteroffiziersverband und der Firma Wander A.-G., Bern, gestifteten Wanderbecher.

Dieser nationale Wettkampf unserer Militär-Skipatrouillen dürfte auch dieses Jahr wiederum dem größten Interesse begegnen.

2. Militär-Skitag in Wald-Zürich

des Unteroffiziersverbandes Zürich-Schaffhausen.

9./10. evtl. 16./17. Januar 1932.

Durchgeführt vom U.O.V. Zürcher Oberland.

Langlauf: 25 resp. 15 km für Senioren und Jungwehrschilder.

Patrouillenlauf für Offiziere, Unteroffiziere und Soldaten der Armee. Länge zirka 15 km.

Hindernisrennen für sämtliche Militärpflichtigen und Jungwehrschilder.

Skijöring für Offiziere, Unteroffiziere und Soldaten. Distanz zirka 2½ km.

Anmeldungen bis 25. Dezember 1931 an Adj.-Uof. Huber Max, Pfäffikon-Zch.

Concours militaire de ski

de la Société fédérale de Sous-officiers, Section de La Chaux-de-Fonds.

7 février 1932 à La Chaux-de-Fonds.

Ouvert à tous les officiers, sous-officiers et soldats de l'armée.

Course de 40 km.

Course Juniors.

Course d'obstacles.

Konferenz über eine neue Rekrutierungs-Verordnung.

Am 11. und 12. Dezember fanden in Bern Besprechungen statt über die Aushebung. Bundesrat Minger eröffnete die Verhandlungen mit einer Ansprache. Er betonte, wie wichtig der erste Kontakt unserer Jungmannschaft mit den militärischen Organen sei. Es sei dabei nicht allein der richtigen militärischen Untersuchung, der körperlichen Prüfung und der Einteilung Aufmerksamkeit zu schenken, sondern bei diesem Anlasse müssen auch über die Bedeutung und Aufgabe der Armee und über die Pflichten und die Verantwortung des jungen Bürgers dem Staate gegenüber einige treffende, zu Herzen gehende, patriotische Worte gesagt werden.

Sodann übernahm Oberst Hans Kern, Instruktionsoffizier in Bern, der in letzter Zeit sich speziell mit den Fragen der Rekrutierung zu befassen hatte, die Leitung der Versammlung. Es waren vertreten: die Generalstabsabteilung, die Abteilung für Infanterie, der Armeearzt, die Militärversicherung, das Oberkriegskommissariat, die Aushebungsoffiziere, die Divisionsärzte, die Chef-Turnexperten und einige Kreiskommandanten. Die interessanten Verhandlungen gaben Gelegenheit zur Beleuchtung verschiedener Gesichtspunkte und wiesen die Wege zu einem ersprießlichen Zusammenarbeiten all der Funktionäre, die vor, nach und während der Rekrutierung miteinander zu arbeiten haben.

A. O.



Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telephon 57.030.
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof. Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1.

Der Patrouillen-Instruktionskurs in Rüti (Zürich) vom 5. und 6. September 1931.

Das Taxationsblatt einer Patrouille sieht also nach folgendem Muster aus:

Zusammenstellung der Noten.

Patrouille Nr. Führer: Sektion:

	Bemerkungen	Detailnote	Punkte
1. Allg. Verhalten:			
a) am Start		9,5	
b) am Ziel (Gruppe A)		9	
c) am Ziel (Gruppe B)		8	: 5 = 8,5
d) beim Schießen		7	
e) bei der Rückmeldung		8	
2. Brauchbarkeit:			
a) der Meldung		8	
b) der Skizze		6	: 2 = 7
3. Aufgewendete Zeit:			
a) Läufer	157 Min.	} : 2 = 183,5 Min.	= 8,5
b) Patrouille	210 Min.		
4. Schießresultat	1 Treffer	1	= 1
Rang:		Total Punkte	25,0

Die letzte Patrouille kehrte erst zirka 13.15 Uhr nach Rüti zurück, so daß dem Kampfgericht für die Beurteilung der Meldungen und die Zusammenstellung der Resultate nur kurze Zeit zur Verfügung stand, da gemäß Wunsch der administrativen Kursleitung die Teilnehmer auf 16 Uhr entlassen werden mußten. Die Bekanntgabe der Resultate (nicht Rangverkündung) konnte demzufolge vom Kursleiter nicht mit jener eingehenden Kritik begleitet werden, wie dies von ihm gewünscht wurde und wie es zweifellos zur Vervollständigung des Patrouillenkurses gehört hätte. Einige kurze prinzipielle Bemerkungen und der Hinweis auf krasse Fehler mußten genügen. Für die Zukunft wäre es aber unbedingt zu wünschen, daß der Besprechung der Arbeit ebenfalls genügend Zeit eingeräumt wird. Wo die hierfür notwendige Zeit von sagen wir mindestens zwei Stunden hergenommen werden kann, ist mir selbst auch nicht klar, doch wäre es begrüßenswert, wenn die zuständigen Verbandsbehörden oder durchführenden Sektionen diesem Punkte ihre Aufmerksamkeit schenken würden. Vielleicht wäre es doch möglich, die Entlassung wenigstens für die Patrouillenfürher und deren Stellvertreter hinauszuschieben, oder dann den Kurs so zu organisieren, daß die letzte Patrouille spätestens auf 12 Uhr zurück wäre und der Nachmittag den Besprechungen der Arbeiten durch die zuständigen Kampfrichter voll reserviert werden könnte. Unmittelbar nach der Arbeit wäre es den einzelnen Kampfricht-

tern gut möglich, an Hand ihrer Notizen begangene Fehler jeder einzelnen Patrouille zu kritisieren. Jede Patrouille wüßte dann mit Bestimmtheit, wo und wie sie Fehler begangen hat. Auch der Beantwortung von Fragen, die den Patrouilleuren kurz nach der Patrouille noch im Kopfe sitzen, muß Zeit eingeräumt werden.

Es hat sich auch gezeigt, daß 15 Patrouillen tatsächlich das Maximum der zu einem Kurse zuzulassenden Konkurrenten darstellen, wenn man nicht über mehr Zeit verfügen kann als in Rüti.

Das Resultat des Patrouillen-Instruktionskurses in Rüti vom 5. und 6. September ist unbedingt sehr befriedigend, und jene Konkurrenten, die mit dem Vorsatze nach Rüti kamen, wirklich etwas zu lernen, haben den Kurs gewiß nicht ohne großen Gewinn absolviert. Freilich genügt es nun nicht, auf dem in Rüti Gelernten auszuruhen, und dann an den nächsten Unteroffizierstagen in Genf mit dem Gefühl zu starten, man sei ein fertiger Patrouillenfürher. Die Ausbildung von Patrouillen ist nicht leicht und es wird manche Instruktion und manche Konkurrenz brauchen, bis ein Führer sagen darf: «Ich bin meiner Sache sicher!»

Es wäre zu begrüßen, wenn die Unteroffiziers-Verbände und -Sektionen die Ausbildung von Patrouillen in ihr jährliches Arbeitsprogramm aufnehmen und solche Konkurrenzen regelmäßig beschicken würden. Ich glaube, daß die Verbands- und Sektionsleitungen einsehen sollten, welche Wichtigkeit dieser Disziplin beizumessen ist. Gewiß dürfen wir nicht außer acht lassen, daß sich heute noch keine große Anzahl von Mitgliedern zu diesen Kursen drängen werden, denn davon haben schon die meisten Kenntnis, daß die Führung und selbst auch die Teilnahme an einer Patrouille höhere Anforderungen sowohl in physischer als auch in geistiger Beziehung an den Mann stellt, als viele andere Disziplinen. Ist es von ungefähr, daß selbst Offiziere am Kurse in Rüti teilgenommen und nach ihrem Urteil viel gelernt haben? Ich glaube das Ansehen der U.O.-Vereine speziell bei Offizieren und Militärbehörden hängt viel vom Arbeitsprogramm und der Tätigkeit einer Sektion ab. Ich selbst habe die Auffassung, daß speziell an den kantonalen Tagungen, über die wir in der Zeitung erfahren, das Programm mangelhaft ist. Man muß leider die spezifische Unteroffiziersarbeit fast durchweg vermissen. Distanzenschätzen und Handgranatenwerfen stehen überall an erster Stelle. Es sage mir einmal einer, wo heute in der Armee noch Distanzen geschätzt werden. Wo kommt es darauf an, daß jeder Unteroffizier guter Grenadier ist? Dazu haben wir doch Schützen und Füsiliere. Der Unteroffizier soll anderes üben. Er soll führen lernen; er übe sich im Abfassen von Meldungen und im Krokieren. Er wage sich an die Lösungen der Aufgaben für Unteroffiziere der verschiedenen Waffen, die immer im «Schweizer Soldat» erscheinen. Doch, das «zieht bei uns nicht», hört man sagen. Leider ist es vielerorts so, und wer nicht ganz Neuling ist in der Sache, weiß auch, warum es da und dort nicht «zieht». — Es kommt darauf an, zu was man die Mitglieder erziehen will, und dementsprechend stellt man das Jahresprogramm auf. Das Resultat wird meistens das Ge-